

EolJorat Sud : parc naturel ou parc éolien, deux destinées incompatibles sur un même territoire

L'enquête publique pour le projet éolien EolJorat Sud, porté par les Services industriels de la ville de Lausanne (SIL), se termine ce jour. Les associations eoleresponsible et Paysage Libre constatent de nombreux points de non-conformité et s'opposent donc à ce projet néfaste pour la qualité de vie des riverains du Jorat et défavorable à la biodiversité.

Après plus de 10 ans d'engagement, les associations poursuivent leur action en s'opposant à EolJorat Sud, plus que jamais convaincus que ce projet apportera bien plus d'inconvénients que d'avantages à la région.

Une absurdité d'aménagement du territoire

L'implantation d'un parc éolien de 8 machines de 200 mètres de hauteur au milieu du parc naturel périurbain récemment inauguré est absurde : une zone forestière strictement protégée, visant à favoriser la biodiversité (voir <https://jorat.org>) côtoie des éoliennes, qui nécessitent un méga-chantier en pleine nature puis génèrent des nuisances permanentes pour la faune et l'humain.

Conditions cadre du plan partiel d'affectation non respectées

Le dossier d'enquête, comportant plus de 2'000 pages, permet de constater que le projet ne respecte en plusieurs points pas le cadre défini dans le plan partiel d'affectation (PPA). Le PPA a par exemple défini les emprises admissibles pour les éoliennes, tant en phase de construction qu'en situation définitive. Or, le projet mis à l'enquête ne respecte pas certaines de ces limites : rayons de pâles trop grands pour 5 machines sur 8, emprises de construction dépassant le cadre fixé pour toutes les machines, ou encore défrichements supplémentaires pour les accès, initialement pas prévus.

Nombreuses nuisances pour les riverains et usagers du Jorat

Le Jorat est entouré d'une agglomération périurbaine, comportant des zones d'habitation situées pour les plus proches d'entre-elles à seulement 350 mètres des éoliennes. Le Jorat constitue également un important lieu de ressourcement pour toute une région. La qualité de vie d'un grand nombre de personnes sera amoindrie. Visuellement, ce sont quelque 240'000 habitants qui verront leur paysage altéré par ce projet.

Concernant le bruit, les études mises à l'enquête montrent que les valeurs légales seront dépassées. Des nuisances sont certaines pour les habitations proches au vu des expériences, en Suisse et à l'étranger, à proximité de parcs existants. Sans oublier les ombres clignotantes, les éclairages nocturnes et autres projections de glace en hiver, qui viennent s'ajouter à l'impact sonore.

Un chantier de grande ampleur dans le Jorat

La construction de 8 éoliennes constitue un chantier très conséquent. Ce sont par exemple plus de 80'000 mètres carrés d'emprises sur sols naturels (dont 18'000 mètres carrés sont définitifs) qui sont prévus, 25'000 tonnes de béton pour les fondations, 80'000 m³ de volumes de terrassements ou encore 15'000 mouvements de camion !

De plus, de nombreuses dérogations, non mentionnées dans la procédure d'affectation, en contradiction directe avec les objectifs du parc naturel, sont nécessaires pour réaliser le projet : pieux profonds en secteur de protection des eaux, abattage de haies vives, atteinte à des surfaces de promotion de la biodiversité, dérogation de distance à la lisière forestière, etc.

Et maintenant ?

Les opposants espèrent que la mise en évidence des nombreux conflits en présence permettra de relancer une discussion – en opportunité et en légalité - sur le bien-fondé de ce projet éolien. Christian Amacker, président de eoleresponsable, précise : « il n'est pas acceptable que la commune de Lausanne poursuive une politique prétendument verte et durable sur le dos de ses voisins et au détriment de la biodiversité et de la nature ».

L'Association « **EOLE RESPONSABLE pour la sauvegarde de la région Lausanne-Jorat** » est une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse. Ses buts sont d'informer et sensibiliser la population sur les conséquences du projet EolJorat Sud dans la région, d'œuvrer pour préserver la région de toutes les nuisances découlant de telles constructions et d'obtenir l'abandon du projet EolJorat Sud. L'association est membre de Paysage-Libre Vaud.

Fondée le 15 janvier 2004, sous le nom de « Association suisse paysage sans éoliennes – Schweizerische Vereinigung Landschaft ohne Windkraft », elle a pris la dénomination de **Paysage Libre – Freie Landschaft** à compter de l'année 2011. Elle a pour but de réunir, représenter et coordonner le travail des personnes et les organisations qui s'engagent pour la préservation des zones du pays menacées par les atteintes aux humains, à la nature, en particulier à la faune et à la flore, ainsi qu'au paysage dues à l'éolien industriel, de coordonner leurs activités et de mener des actions au niveau national. En plus des membres individuels, elle compte actuellement quelque 45 associations membres dans toute la Suisse, représentant plus de 5'000 personnes.

Paysage Libre Vaud, fondé en 2013 et également organisé en association, est la section vaudoise de Paysage Libre Suisse. L'association est engagée dans la préservation des paysages et de la qualité de vie dans le Pays de Vaud.

Contacts et liens

EOLERESPONSABLE, 1073 Savigny,
Christian Amacker (président)
eole.responsable@eoleresponsable.ch
078 622 87 78

Paysage-Libre Vaud, 1041 Bottens
Jean-Marc Blanc (secrétaire général)
info@plvd.ch
079 213 63 80

paysage-libre.ch
paysage-libre-vd.ch
eoleresponsable.ch